Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212202089-20260723-20260706-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie de
PLOUASNE
9, Place de l'église
22630 Plouasne
Tél : 02 96 86 48 19
mairie@plouasne.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juillet à onze heures, le Conseil de la Délégation Spéciale de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN

En exercice : 3

Mme MOISAN. Mme DESBOIS. M PASTORET

Présents : 3

Votants : 3

Absents excusés :
Joël PASTORET (Pouvoir donné à Michèle MOISAN)

Date de la convocation :
Le 15 juillet 2026

Délibération n°2026-07-06 : Avis sur la demande d'enregistrement du projet d'extension de l'élevage porcin de la SCEA La Prévostais implantée à Quédillac

Vu l'article R512-46-11 du Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 2026 informant les habitants des communes de Quédillac, Boisgervilly, La chapelle Chaussée, Montauban de Bretagne, Muel, saint Malon sur Mel, Saint Méen le Grand, Saint Onen la Chapelle, La Chapelle Blanche, Plouasne Plumaugat de l'ouverture d'une consultation du public du 15 juin 2026 au 15 juillet 2026inlcus sur le projet présenté par la SCEA La Prévostais en vue d'obtenir l'enregistrement du projet d'extension de son élevage porcin sur le site localisé au lieu-dit La Prévostais à Quédillac et la mise à jour de son plan d'épandage,

Considérant le dossier soumis à consultation du public présenté par la SCEA La Prévostais,

Le Conseil de la Délégation Spéciale, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DONNE** un avis favorable à propos du projet présenté par la SCEA La Prévostais,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **CHARGE** Madame la Présidente de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 23/07/2026
Publié ou notifié le : 23/07/2026

Michèle MOISAN,
Présidente de la Délégation Spéciale

Maryvonne DESBOIS,
La Secrétaire

MAIRIE DE PLOUASNE * Côtes-d'Armor *